


Nos Réf. : DEPR/GL/028-2024  
Dossier suivi par Grégory LECLERCQ  
 02 38 78 75 49

Orléans, le 26 avril 2024

Objet : Captage d'eau de Semoy : Orléans Métropole vous informe

Madame, Monsieur,

La qualité de l'eau distribuée est une priorité de santé publique pour la Métropole d'Orléans. L'eau est en France le produit alimentaire le plus contrôlé, pour en garantir la sécurité sanitaire depuis son captage dans le milieu naturel jusqu'au robinet du consommateur. La réglementation qui fixe les normes de surveillance de la qualité de l'eau évolue au fil des avancées scientifiques internationales, et la Métropole suit l'évolution de la réglementation pour garantir une eau de qualité pour tous.

Dernièrement, des évolutions sont intervenues en ce qui concerne la surveillance et l'évaluation de l'impact des substances per et polyfluoroalkylées, également connues sous le nom de PFAS.

Les PFAS, large famille de plus de 4000 composés chimiques, sont des composés chimiques largement utilisés depuis les années 50 dans divers domaines industriels du fait de leur propriété antiadhésives, imperméabilisantes ou résistantes aux fortes chaleurs. Ils sont utilisés dans la composition de nombreux produits du quotidien : emballages alimentaires, textiles imperméables ou ignifugés, revêtements antiadhésifs des poêles et casseroles, isolants électriques, cosmétiques, mousses anti-incendie, peintures, détergents, produits phytosanitaires, ...

Ces PFAS se dégradent très peu, c'est pourquoi il est possible d'en retrouver des traces dans l'environnement, y compris pour des substances qui ont été interdites depuis plusieurs années (d'où l'appellation courante de « polluants éternels »).

Comme beaucoup de substances chimiques, les PFAS peuvent présenter un risque pour la santé, selon le niveau de l'exposition.

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026, la présence de 20 de ces molécules devra être recherchée dans l'eau prélevée (eau brute avant traitement) et dans l'eau distribuée. La limite de qualité dans l'eau distribuée a été fixée à 0,10 µg/L.

Sans attendre l'échéance réglementaire du 1<sup>er</sup> janvier 2026, dans le cadre de son autocontrôle, le prestataire de la Métropole pour l'exploitation du forage d'eau potable des Hautes Bordes de Semoy a conduit des analyses de concentration de ces PFAS dans l'eau prélevée dans la nappe et dans l'eau distribuée.

Cette campagne a mis en évidence, fin 2023, deux dépassements successifs de la norme de qualité sur votre commune.

C'est pourquoi depuis le 26 décembre 2023, Orléans Métropole, en concertation avec votre commune, a appliqué le principe de précaution en mettant le captage de votre commune à l'arrêt. Depuis cette date, vous êtes donc alimentés en eau potable depuis la commune d'Orléans.

En parallèle, Orléans Métropole a officiellement informé les services de l'Etat de cette pollution aux PFAS afin qu'une enquête soit menée sur l'origine de cette pollution.

En janvier 2024, de nouvelles analyses réalisées par l'Agence Régionale de Santé (ARS), en lien avec un laboratoire accrédité, ont confirmé les dépassements observés au niveau des Hautes Bordes.

L'eau qui vous est distribuée depuis Orléans a également été contrôlée et est conforme aux normes de qualité.

Par ailleurs, l'ARS a confirmé le 10 mars 2024 que la consommation de l'eau du captage de Semoy durant sa période de fonctionnement ne présentait pas de risque avéré pour la santé de la population.

L'objectif est maintenant d'identifier la source de pollution pour limiter le risque qu'elle ne se reproduise, puis de déterminer les moyens de la traiter. Pour cela, Orléans Métropole, la ville de Semoy et les services de l'Etat, en particulier la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), vont travailler conjointement à la compréhension de la situation et à la mise en place d'actions opérationnelles.

La Métropole a également sollicité l'ARS pour déterminer les conditions de remise en service du forage d'eau potable des Hautes Bordes. La mise en place de solution de traitement complémentaire de l'eau est envisagée. Soyez assurés que votre sécurité est notre priorité commune et que, dans l'intervalle, vous resterez alimenté par une eau présentant toutes les garanties de qualité.

Nous nous engageons à vous informer des évolutions de la situation.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos meilleures salutations.

**Clémentine CAILLETEAU-CRUCY**  
**Conseillère déléguée à l'eau potable et à la**  
**préservation de la ressource en eau d'Orléans Métropole**  
**Maire de Mardié**



**Laurent BAUDE**  
**Maire de Semoy**

